MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
Liberté Égalité Fraternité

Index Egapro
L'outil de calcul et de déclaration de votre index égalité professionnelle Femmes-Hommes

Me connecter

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2021

Période de référence

Date de début

01/01/2021

Date de fin

31/12/2021

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

251 à 999

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

271

Index égalité femmes-hommes
Votre résultat total est **81/100**.
81 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus.

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)

moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus

votre résultat final est **7,3%**
écart favorable aux hommes

votre note obtenue est **31/40**

← Voir toute l'aide

Aide

Résultat

Cherchez par mot clef

L'essentiel

Les entreprises doivent transmettre leurs résultats au Ministère du Travail via le formulaire en ligne. Toutes les informations nécessaires à la transmission se trouvent sur ce récapitulatif.

L'index doit être publié sur le site internet de l'entreprise déclarante ou en l'absence de site internet, communiqué aux salariés. Les résultats doivent par ailleurs être communiqués au CSE.

Si l'entreprise obtient moins de 75 points, elle devra mettre en oeuvre des mesures de correction lui permettant d'atteindre au moins 75 points dans un délai 3 ans.

Les mesures prises seront définies :

- dans le cadre de la négociation relative à l'égalité professionnelle
- ou à défaut d'accord, par décision unilatérale de l'employeur et après consultation du comité social et économique. Cette décision devra être

ouvriers	nc	nc	nc	nc
employés	nc	8,5%	1,4%	nc
techniciens et agents de maîtrise	22,3%	7,9%	6,6%	6,6%
ingénieurs et cadres	-13,9%	22%	15,2%	44,5%

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de taux d'augmentations par csp
ouvriers	nc
employés	-10%
techniciens et agents de maîtrise	-43%
ingénieurs et cadres	23%

votre résultat final est **20,2%**

écart favorable aux femmes

votre note obtenue est **20/20**

*** mesures de correction prises en compte*

INDICATEUR ÉCART DE TAUX DE PROMOTIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de taux de promotions par csp
ouvriers	nc
employés	-36,2%
techniciens et agents de maîtrise	2,9%
ingénieurs et cadres	-6,9%

votre résultat final est **5,2%**

écart favorable aux femmes

votre note obtenue est **15/15**

*** mesures de correction prises en compte*

Vos informations

Calcul de l'index

- Informations calcul et période de référence
- Effectifs pris en compte
- Indicateur écart de rémunération
- Indicateur écart de taux d'augmentation
- Indicateur écart de taux de promotion
- Indicateur retour congé maternité
- Indicateur hautes rémunérations

Récapitulatif

Déclaration

Informations entreprise/UES

Informations déclarant

Déclaration

INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

votre résultat final est **100%**

votre note obtenue est **15/15**

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMI LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est **1**

les hommes sont sur-représentés

votre note obtenue est **0/10**

La simulation est terminée. Vous pouvez si vous le souhaitez déclarer ces indicateurs en renseignant d'autres informations. Il vous sera demandé un email valide pour pouvoir poursuivre.